

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2017

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 21 mars 2017, la convention de mise à disposition d'un local administratif sis place de la République à Essey-lès-Nancy à l'association HESIO.

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 21 mars 2017, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives.

La mise à disposition du local est consentie moyennant un loyer annuel de 10 740 euros TTC, soit 895 euros payable mensuellement dès l'installation de l'association dans les locaux, l'état des lieux contradictoire faisant foi pour déterminer la date d'installation. Le chauffage, l'eau et l'électricité, seront supportés par la commune d'Essey-lès-Nancy ;

2.- accepté le 21 mars 2017, la convention de mise à disposition d'un local administratif sis place de la République à Essey-lès-Nancy au CCAS d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 21 mars 2017, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives.

Le local est mis à disposition gratuitement au CCAS dans le cadre de ses actions de solidarité. Tout fluide nécessaire au fonctionnement du local utilisé

par l'occupant, à savoir le chauffage, l'eau et l'électricité, sera supporté par la commune ;

3.- accepté le 27 avril 2017, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

4.- accordé le 27 avril 2017, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 26 avril 2017, une aide financière de 262,66 € ;

5.- accordé le 27 avril 2017, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 26 avril 2017, une aide financière de 250 € ;

6.- accordé le 27 avril 2017, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 26 avril 2017, une aide financière de 180 € ;

7.- accordé le 2 mai 2017, une aide financière de 269 € au titre du CORSEC du 26 avril 2017 ;

8.- accordé le 2 mai 2017, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 26 avril 2017 ;

9.- accordé le 2 mai 2017, une aide financière de 199,99 € au titre du CORSEC du 26 avril 2017 ;

10.- accordé le 2 mai 2017, une aide financière de 140 € au titre du CORSEC du 26 avril 2017 ;

11.- accepté le 26 mai 2017, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS d'Essey-lès-Nancy pour son séjour à Fréjus du 24 septembre au 1^{er} octobre 2017.

50 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF ;

12.- accepté le 26 mai 2017, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS d'Essey-lès-Nancy pour son séjour à Fréjus du 1^{er} au 8 octobre 2017.

35 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF;

13.- retenu le 29 mai 2017, la convention ainsi que ses conditions générales proposées par l'association du village vacances « Les 4 Vents ».

L'association du village vacances « Les 4 Vents », assurera l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'animation d'un séjour du 10 juillet 2017, en fin de matinée, jusqu'au 12 juillet 2017 après-midi.

25 personnes et 2 accompagnateurs sont concernés par ce séjour familles pour un montant de 3 669,20 euros TTC dont 1 100,75 euros au titre des Arrhes ;

10.- accordé le 6 juin 2017, une aide financière de 239 € au titre du CORSEC du 31 mai 2017.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 3 juillet 2017

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH et Janine MARCHAL

MM. Michel BREUILLE, Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE et Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

ABSENTS :

Mmes Patricia LANZI, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD

MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY

Pour extrait,

Le Président,


Michel BREUILLE